

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

20240926032DE

TARIF DES ANIMATIONS ADOS 2024 / 2025

Monsieur le Président expose que cet été, Sumène Artense communauté a organisé 21 jours d'activités pour les adolescents de 12 à 16 ans. Au total, 78 jeunes du territoire et des alentours ont pris part à ce programme d'animation, avec une présence moyenne de 17 adolescents par jour.

Durant l'année 2023-2024, Sumène Artense communauté proposait des animations ados durant les vacances scolaires, les tarifs à la journée étaient, selon l'activité, de 5€, 10€ ou 15€ et de 35€ pour une inscription à la semaine. Le tarif « séjour », qui concerne les activités sur plusieurs jours avec nuitée était de 20€ par jour.

Pour l'année 2024-2025, il est proposé que les tarifs restent inchangés. Certaines actions subventionnées pourront être proposées gratuitement aux jeunes.

Il s'agit pour le Conseil communautaire de valider les tarifs des animations ados 2024-2025.

Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 31 voix POUR :

- Valide les tarifs 2024/2025 à la journée, selon l'activité, de 5€, 10€ ou 15€ et de 35€ pour une inscription à la semaine.
- Valide le tarif « séjour », qui concerne les activités sur plusieurs jours avec nuitée de 20€ par jour.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

015-241501055-20240926032DE-DE
A G E D I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 07 OCT. 2024

Affichée ou notifiée le 07 OCT. 2024

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
Date de réception de l'AR: 07/10/2024

15-241501055-20240926032DE-DE

A G E D I